

Feu vert pour un été sûr !

L'été bat son plein, et le mois d'août arrive à toute vitesse ! Mais en parlant de vitesse, notre premier article se penche sur un sujet crucial : la sécurité des personnes qui travaillent sur les chantiers routiers. Ces femmes et ces hommes œuvrent chaque jour pour garantir notre sécurité sur la route. Nous vous rappelons les bons comportements à adopter à leur égard. Août, c'est aussi la fête nationale, et avec elle, les traditionnels feux d'artifice. Notre deuxième article revient sur les règles essentielles à respecter pour un usage festif mais sécurisé. L'été, c'est aussi plus de vie en extérieur, plus de rencontres mais parfois aussi des comportements déplacés venant de certaines personnes. Dans notre troisième article, nous abordons le harcèlement de rue et les attitudes à adopter pour le prévenir et le dénoncer. Enfin, les escroqueries à l'avance de frais continuent malheureusement de faire des victimes. Notre dernier article vous propose un rappel utile pour mieux reconnaître et éviter ces arnaques bien rodées.

Des routes plus sûres pour toutes et tous

Chaque jour, plusieurs dizaines de milliers de personnes empruntent les routes du canton. Ces différents axes doivent être régulièrement entretenus par des femmes et des hommes qui travaillent pour assurer votre sécurité. En retour, il est essentiel que vous contribuiez à la leur en restant vigilante et vigilant sur la route. Ces règles de prudence s'appliquent en tout temps, pas seulement lorsque des équipes sont présentes sur les chantiers. Évitez donc d'utiliser votre téléphone au volant et ne conduisez jamais sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue. Notre article vous rappelle les consignes essentielles de sécurité et partage des témoignages précieux de travailleuses et travailleurs de chantiers routiers.

[Participez à la sécurité des personnes travaillant sur les chantiers routiers](#)

L'utilisation sécurisée des feux d'artifice

Que serait la traditionnelle fête du 1^{er} août sans feux d'artifice pour certaines et certains ? Ils illuminent le ciel et font rêver mais ils ne sont pas sans risques. Afin de célébrer en toute sérénité, les engins pyrotechniques doivent être manipulés avec précaution. Il est important de savoir qu'ils sont classés en différentes catégories et que des consignes d'utilisation les accompagnent. De plus, certaines catégories sont interdites en Suisse, c'est pourquoi nous vous conseillons de ne pas acheter vos feux d'artifice sur internet mais plutôt dans les points de vente locaux. Enfin, en fonction des conditions météorologiques, leur utilisation peut être interdite par les autorités. Renseignez-vous avant ! Vous retrouverez donc les règles et les consignes d'utilisation dans notre article.

[Les feux d'artifice en toute sécurité !](#)

Le harcèlement de rue

Tout le monde devrait pouvoir se sentir en sécurité dans l'espace public. Pourtant, certaines personnes sont malheureusement confrontées au harcèlement de rue. Il est important de distinguer la drague, qui repose sur un échange réciproque, du harcèlement, qui, lui, ne l'est jamais. Qu'il s'agisse de menaces, d'humiliations ou de remarques déplacées, personne ne devrait avoir à subir cela. Si vous êtes victime de

harcèlement, sachez qu'il existe des mesures pour vous protéger et, surtout, que ce n'est en aucun cas votre faute. Vous pouvez aussi être témoin d'une situation difficile : dans ce cas, il est possible d'intervenir pour soutenir la victime, tout en veillant à ne pas vous mettre en danger. Pour en savoir plus et découvrir des conseils pratiques, n'hésitez pas à consulter notre article à ce sujet.

[Non au harcèlement de rue !](#)

L'arnaque à l'avance de frais et avec Twint

Vous avez décidé de faire un peu de tri et de vendre quelques objets sur des plateformes de petites annonces ? C'est une bonne idée, à condition de rester vigilante et vigilant. Ces sites attirent malheureusement des personnes malintentionnées, qui se font passer pour des acheteuses ou des acheteurs dans le but de vous escroquer. Certaines vont même jusqu'à proférer des menaces après avoir obtenu vos coordonnées. Notre article vous propose des conseils pratiques pour repérer ces arnaques et éviter de tomber dans le piège. L'arnaque via Twint, de plus en plus fréquente, y est également détaillée. Enfin, vous y trouverez des informations sur les démarches à suivre si vous êtes victime. N'hésitez surtout pas à le consulter afin de vendre en toute sécurité !

[Vendez en toute sécurité !](#)

Statistiques

En comparant les données en matière de criminalité du mois de juin avec celles du mois de mai pour le Canton de Vaud, nous observons quelques variations. Si les agressions et les incivilités sont en augmentation moyenne, les escroqueries et les extorsions sont en forte diminution, la cybercriminalité est en diminution moyenne et les cambriolages ainsi que les vols sont en diminution légère. Quant à lui, le nombre de vols de véhicules et de plaques reste stable.

[Statistiques](#)

E-mail d'accompagnement pour les communes / postes de gendarmerie

Bonjour,

L'été file à toute vitesse ! Dans notre premier article, nous avons mis en lumière le travail essentiel des équipes travaillant sur les chantiers et ainsi des règles à adopter sur les routes à leur abord. Avec la fête nationale qui approche, c'est l'occasion parfaite pour rappeler les règles légales et de sécurité autour des feux d'artifice. Pendant l'été, les espaces publics sont de plus en plus fréquentés, il nous a paru essentiel de faire quelques rappels de comportements à adopter pour les victimes et témoins de situation de harcèlement. Enfin, nous avons clos cette newsletter avec la thématique de l'arnaque à l'avance de frais et via Twint car elle est encore trop fréquemment rapportée.

De la sorte, nous vous invitons à consulter notre site votrepolice.ch pour plus de précisions.

Avec nos meilleures salutations

La Division prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise